

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

\*\*\*

**ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS**

\*\*\*

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

**OBJET :**

**AVENANT N°1  
CONVENTION  
PLURIANNUELLE  
D'OBJECTIFS ENTRE  
L'ASSOCIATION  
ESCALE ACCUEIL ET  
L'ACCUEIL DE JOUR DE  
L'AGGLOMERATION  
ANNEMASSIENNE 2022  
- 2024**

**N° CC\_2024\_0088**

**Séance du : mercredi 26 juin 2024**

**Convocation du : 19 juin 2024**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56**

**Président de séance : Gabriel DOUBLET**

**Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI**

**Membres présents :**

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Maryline BOUCHÉ, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI

**Représentés :**

Guillaume MATHÉLIER par Laurent GILET, Christian AEBISCHER par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Michel BOUCHER par Pascal SAUGE, Robert BURGNIARD par Mylène SAILLET RAPHOZ, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Jean-Michel VOUILLOT par Anny MARTIN, Isabelle VINCENT par Nadège ANCHISI, Maurice LAPERROUSAZ par Marie-Jeanne MILLERET, Julien BEAUCHOT par Sophie VILLARI

**Excusés :**

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Dominique LACHENAL, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Daniel DE CHIARA

\*\*\*

L'activité de l'Accueil de jour de l'agglomération annemassienne repose de longue date sur un double fondement : la mobilisation des bénévoles de l'association Escale Accueil et les interventions professionnelles de travailleurs sociaux et maîtresse de maison, aujourd'hui intégrés au personnel d'Annemasse Agglo.

Par conséquent et par convention, Annemasse Agglo et l'association Escale Accueil ont défini les modalités de leur partenariat dans le cadre de la mise en œuvre et du fonctionnement de l'Accueil de jour de l'agglomération annemassienne, qui se doit d'assurer les fonctions suivantes :

- une fonction d'identification des besoins et de repérage des publics,
- une fonction d'accueil et d'orientation de toute personne isolée en situation d'errance, sans résidence stable, sur l'agglomération annemassienne,
- une fonction d'accompagnement et d'insertion pour les publics domiciliés à L'Accueil de jour.

Afin de permettre à l'association Escale Accueil d'assurer ses missions tout au long de l'année et de proposer les services dont elle conserve tout ou partie la charge (accueil convivial, petite restauration, approvisionnement des denrées alimentaires et produits d'hygiène...) Annemasse Agglo apporte une aide financière annuelle directe à l'association Escale Accueil.

Cette aide annuelle prend la forme d'une subvention de fonctionnement calculée sur la base du budget prévisionnel établi par l'association avec l'appui de la DCS. Le montant de cette subvention s'élevait à 22 500 € au titre de l'exercice 2023.

Cependant, face à l'évolution du nombre d'usagers fréquentant l'Accueil de Jour, l'association Escale Accueil a été contrainte d'augmenter son budget pour accomplir ses missions relatives à la gestion quotidienne du lieu de vie. En conséquence, il convient de conclure un avenant n°1 à la convention initiale du 1er février 2022.

Ce document permettra d'augmenter le montant de la subvention versé à l'association pour couvrir les surcoûts engendrés par l'augmentation de la fréquentation de l'Accueil de Jour. Cette subvention attribuée à l'Association Escale Accueil pour exercer sa mission au sein de l'Accueil de Jour est donc réévaluée à 25 000 euros.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER l'avenant à la convention relative au fonctionnement de l'association Escale Accueil au sein de l'Accueil de Jour de l'Agglomération annemassienne pour l'année 2024 ;

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier ;

D'IMPUTER la dépense en résultant au budget principal 2024 antenne OSO531, gestionnaire HPPS, nature 6574.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*

**AVENANT N°1  
CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS  
ENTRE L'ASSOCIATION ESCALE ACCUEIL ET  
L'ACCUEIL DE JOUR DE L'AGGLOMERATION ANNEMASSIENNE  
2022-2024**

**Entre :**

L'Association **ESCALE ACCUEIL**, domicilié 1 rue de la Menoge à ANNEMASSE et représentée par sa Présidente, Madame Christiane GROS, dûment habilitée par décision du Conseil d'Administration en date du 6 juillet 2021.

Et

La communauté d'agglomération Annemasse - Les Voirons Agglomération, Etablissement public de coopération intercommunal, dont le siège est situé 11 Avenue Emile Zola à Annemasse (74 100), représentée par son Président régulièrement habilité à l'effet des présentes.  
Ci-après dénommée « Annemasse Agglo »

**IL EST RAPPELE CE QUI SUIT**

La convention initiale signée entre les partenaires le 1er février 2022 permet de définir les modalités de leur partenariat dans le cadre de la mise en œuvre et du fonctionnement de L'Accueil de Jour de l'agglomération annemassienne.

Face à l'évolution du nombre d'usagers fréquentant l'Accueil de Jour, l'association Escale Accueil a été contrainte d'augmenter son budget pour accomplir ses missions quotidiennes au sein de la structure. A savoir, la distribution de collations, l'approvisionnement en pain et autres denrées alimentaires auprès de la Banque Alimentaire et l'approvisionnement en petits matériels d'hygiène (rasoirs, dentifrices, brosses à dents, sous-vêtements, serviettes hygiéniques).

En conséquence, au vue de ces évolutions, il convient de conclure un avenant N°1 à la convention initiale du 1er février 2022

**II. MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION ESCALE ACCUEIL AU SEIN DE L'ACCUEIL DE JOUR**

**Article 8 - Détermination de la contribution financière d'Annemasse Agglo**

Afin de permettre à l'association Escale Accueil d'assurer son fonctionnement tout au long de l'année et de proposer les services dont elle conserve la charge (accueil, petite restauration, produits d'hygiène...) Annemasse Agglo apporte une aide financière annuelle directe à l'association Escale Accueil.

Cette aide annuelle prend la forme d'une subvention de fonctionnement calculée sur la base du budget prévisionnel établi par l'association avec l'appui de la DCS. Le montant de cette subvention s'élève à 22 500 € au titre de l'exercice 2023. Cependant, pour répondre à l'augmentation de la fréquentation et accomplir au mieux sa mission au sein de l'Accueil de Jour, la subvention a été réévalué à **25 000€ pour l'exercice 2024.**

Les autres articles de la convention initiale demeurent inchangés.

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le 01/07/2024



ID : 074-200011773-20240628-CC\_2024\_0088-DE

Annemasse, le

**Monsieur Gabriel DOUBLET**  
**Président d'ANNEMASSE AGGLO**

**Madame Christiane GROS**  
**Présidente de l'association**  
**ESCALE ACCUEIL**